

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2026-16

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2024-20 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES, DES BIENS ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 7 juillet 2026, le **Règlement 2026-16 modifiant le Règlement 2024-20 sur la tarification des services, des biens et des activités de la ville de Beauharnois.**

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par la greffière.

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 10 juillet 2026.


Me Janie Arseneau, greffière